



## Forum de rédaction

Pascal ANDRÉ (web master)  
Freddy BERNIER (rédacteur en chef)  
Hugues LABAR (mise en page avec l'aide appréciée de Thierry Bernier)

Marcel PESESSE (trésorier)

**Compte bancaire Crédit Agricole BE63 1030 2684 3608**

|  |   |    |
|--|---|----|
| <b>S<br/>O<br/>M<br/>M<br/>A<br/>I<br/>R<br/>E</b> | Édito .....   | 3  |
|  | Des nouvelles de la restauration du donjon .....                            | 3  |
|  | L'ancienne ligne 128 Ciney-Spontin-Yvoir, ou ligne du Bocq : .....          | 4  |
|  | Des travaux à Crupet .....  | 9  |
|  | Kermesse de Crupet : on a frôlé la catastrophe ! .....                      | 11 |
|  | Et nos kermesses d'autrefois ? .....  | 12 |
|  | Souvenirs d'école .....   | 14 |
|  | Crupet a fêté sa centenaire Julia BERNIER-PESESSE .....                     | 15 |
|  | C'était (aussi) il y a cent ans – Souvenir de la guerre 14-18 .....         | 16 |
|  | Les fabriques d'église (1e partie) .....                                    | 17 |
|  | Le projet d'agroforesterie d'Insefy .....                                   | 20 |
|  | Remacle LELOUP, « les délices du pays de Liège et du comté de Namur » ..... | 22 |

Notre site :

N'oubliez pas de visiter notre site Internet [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be) géré par Pascal ANDRÉ.

Pour tout contact : [info@crupechos.be](mailto:info@crupechos.be). Pensez à nous transmettre votre adresse si ce n'est déjà fait !

### Avis à nos sponsors !

Pour rappel, les publicités peuvent être déclinées en page entière, 1/2 page, 1/4 page et 1/8 page.

Toute pub « papier » donne aussi droit à un référencement sur le site [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be) (onglet « sponsors »). Pour plus d'informations, veuillez contacter Marcel PESESSE, notre trésorier.

| Tarif 2015-2016 - Valable pour 4 éditions Crup'Echoes |              |              |             |
|---|--------------|--------------|-------------|
| 1/8 p : 30 €  | 1/4 p : 50 € | 1/2 p : 80 € | 1 p : 120 € |

|  |   |          |
|--|---|----------|
| Bois   |  | Panneaux |
| <b>DELVAUX</b>   |   |          |
| <b>CINEY</b>   |   |          |
| <a href="http://www.delvauxciney.be">www.delvauxciney.be</a> |   |          |
| Tel. 083/23.17.00  |   |          |
| <i>Delvaux, la passion du bois depuis 50 ans...</i>          |   |          |

## Édito

### « Face à Hitler, il faut plutôt un Churchill qu'un Gandhi »

(Eric de Beukelaer, curé-doyen de Liège « Rive Gauche » dans Le Soir du 21/11/2015.)

Tout, à peu de choses près, est dit dans cette déclaration du médiatique prêtre qui, dans cet article « se définit comme un optimiste de combat, inspiré par Winston Churchill qui disait : **‘ Un pessimiste voit une difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit une opportunité dans chaque difficulté. ’** »

Nous n'ajouterons rien d'autre concernant les événements dramatiques de Paris et ailleurs car la situation risque d'évoluer très vite, peut-être dans un sens que nous n'imaginons pas. Qu'il nous soit permis simplement d'encourager chacun d'entre nous dans cette vision optimiste de la situation et de ne céder en aucun cas à la peur que des monstres essayent d'installer chez nos peuples civilisés.

En ce qui concerne Crupet et notre région, les articles de ce numéro devraient nous inciter à cet optimisme souhaité par beaucoup de monde. En effet, à côté de quelques articles d'intérêt historique pour notre village, les nouvelles pour l'avenir proche de celui-ci sont plutôt positives. Ne gâchons donc pas notre plaisir !

***Et comme il est de tradition nous souhaitons à nos lecteurs et leurs familles d'excellentes FÊTES DE NOËL (et non des fêtes d'hiver comme certains politiciens mal inspirés voudraient nous imposer !).***

***Que l'année 2016 soit pour tous une année de stabilité, de paix et d'amitié sans limite.***

***Le Forum***

## Des nouvelles de la restauration du donjon

Dans le précédent Crup'Echos<sup>1</sup>, nous vous présentions des plans inédits du château de Crupet dressés en 1925. Nous terminions l'article en souhaitant que la famille de BEVER, qui est devenue propriétaire du château en novembre 2009, obtienne des autorités régionales toutes les autorisations pour concrétiser leur projet très ambitieux de restauration du donjon et de ses dépendances.

C'est chose faite maintenant, car dans son communiqué de presse du 12 novembre 2015 le Gouvernement Wallon annonce « *qu'il a dégagé un subside de plus de 1.800.000€ pour la restauration du donjon de Crupet à Assesse et de ses dépendances. Véritable archétype de l'époque médiévale, le donjon de Crupet est situé en contrebas du village au milieu de douves et est relié à la ferme par un pont de trois arches de pierre. Siège d'une ancienne seigneurie dépendant de la Principauté de Liège, le donjon a été construit durant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Transformé au XVI<sup>e</sup> siècle, ses façades ont été percées de plusieurs baies à croisées et une tourelle d'escalier y a été annexée. La ferme, jadis également entourée par les douves, formait un U ouvert vers le donjon. Il n'en subsiste que l'aile Nord et le porche d'accès du XVI<sup>e</sup> siècle. Les études préalables à sa restauration ont permis de démontrer que les différentes structures en bois (plancher du 1<sup>er</sup> étage, hourd, colombage en bois et une partie de la charpente) sont contemporaines de la construction du donjon ce qui fait du hourd un des plus anciens de Belgique. Le projet prévoit la restauration complète du donjon (maçonnerie, toiture, menuiserie, pont d'accès, ...) et le maintien de son affectation en habitation unifamiliale. Un axe énergétique sera également développé par le propriétaire du domaine. En effet, outre les travaux d'isolation et d'optimisation thermique, il prévoit d'utiliser les douves via des pompes à chaleur pour chauffer l'ensemble du complexe réduisant d'autant la facture d'énergie. Le montant des travaux de restauration et de réaffectation s'élève à 2.818.710 € TVA<sup>c</sup> subsidiés à concurrence de 1.853.515 €, TVA et frais généraux inclus, par la Wallonie dans le cadre de la politique du Patrimoine ».*

Nous espérons vivement que la famille de BEVER pourra mener à bien ce très beau projet de restauration et de pérennisation du donjon. Nous reviendrons plus que probablement dans les prochains numéros de Crup'Echos avec des compléments d'informations.

---

<sup>1</sup> Crup'Echos, n°90, mai 2015, pp. 14-15.

# L'ancienne ligne 128 Ciney-Spontin-Yvoir, ou ligne du Bocq :

*la plus belle et la plus spectaculaire du réseau belge !*

## Historique

C'est le 1<sup>er</sup> juin 1907 que la ligne 128 fut ouverte dans son entièreté au trafic, 72 ans après l'ouverture et l'exploitation de la première liaison ferroviaire belge ouverte en 1835 entre Bruxelles et Malines. Pourtant, la construction de la ligne du Bocq aurait pu faire partie des premières lignes mises en service durant les 15 premières années du rail en Belgique. Divers projets restés sans suite avaient envisagé de tracer des lignes dans la vallée du Bocq pour relier Bruxelles à Luxembourg. En 1852, la ligne directe Namur-Ciney vers le Luxembourg est ouverte. Yvoir sera desservie par le train en 1862 avec la création de la ligne Namur-Dinant. Les deux extrémités de la ligne 128 sont fixées.

Mais la question de savoir s'il faut toujours réaliser la ligne du Bocq se pose, puisque tous les grands centres de la région sont maintenant reliés entre eux ! Deux éléments éviteront néanmoins que le projet ne tombe dans l'oubli : les enjeux économique et stratégique. Au point de vue économique, la vallée du Bocq est riche en industries et gisements carriers. La ligne est réclamée par les industriels et les citoyens, spécialement les dirigeants des carrières de Spontin. Elle permettrait un écoulement de leurs marchandises par le réseau ferroviaire en pleine expansion. Stratégiquement, la ligne 128 permettrait la réalisation d'un trait d'union international complémentaire entre la France et l'Allemagne. Dans ce but vers 1873, l'Etat Belge étudie la construction d'une ligne internationale devant relier Liège à la France par le Condroz : Huy-Ciney-Yvoir-Dinant-Givet. Ce projet ne verra jamais le jour pour diverses raisons dont notamment le coût exorbitant d'une ligne internationale à deux voies dans la vallée du Bocq dans une configuration topographique au profil très défavorable. Contre toute attente, en juin 1890, la toute jeune Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux obtient la concession pour une ligne devant relier Ciney à Yvoir par la vallée du Bocq avec comme inconvénient majeur que l'écartement choisi était la voie métrique et non la voie normale ; avec transbordement des marchandises des wagons vers celui du grand chemin de fer dans les gares d'Yvoir et de Ciney.

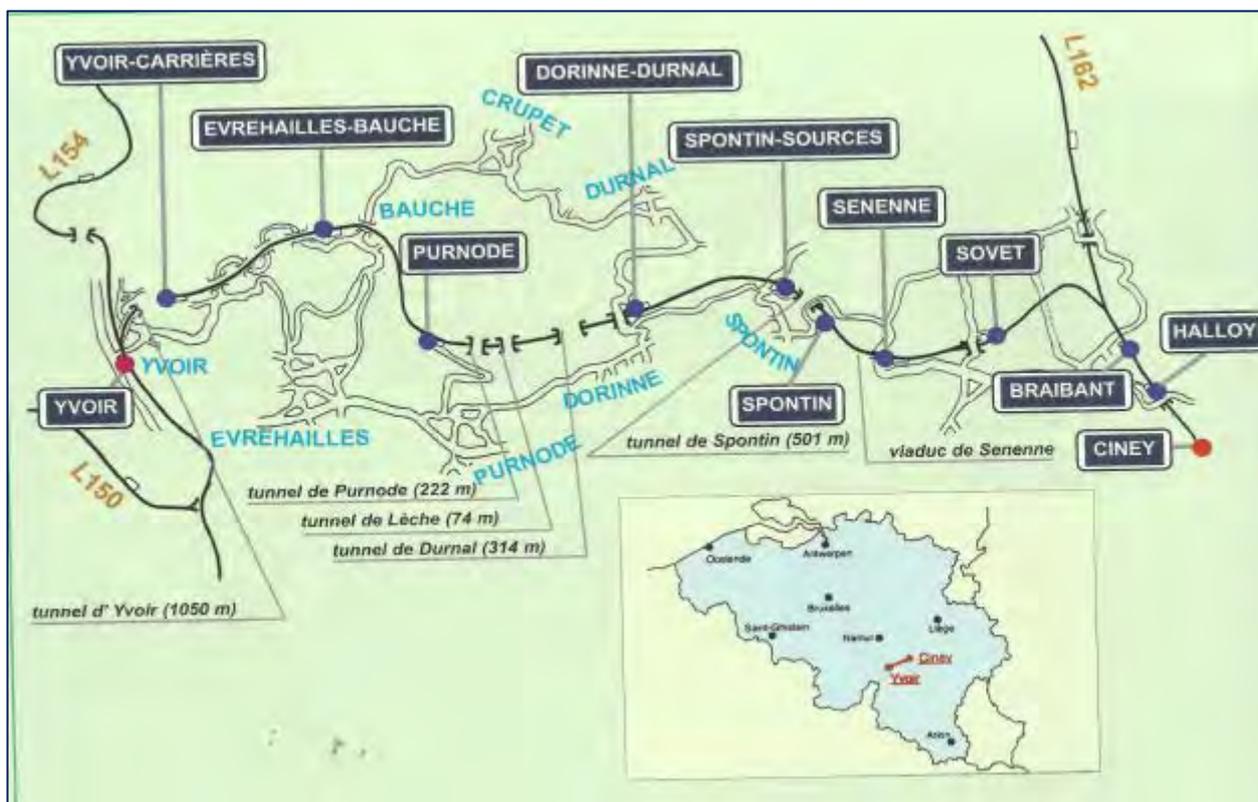


Figure 1. Le tracé de la ligne de train 128, ou ligne du Bocq, en 1907. © PFT, D/5569/2012/02, p.4.

Du projet de grande ligne internationale on passa donc subitement à une ligne vicinale à écartement métrique. La raison de ce revirement est certainement d'ordre militaire ; à cette époque, qui suivait la guerre franco-allemande, une ligne métrique était inexploitable par les armées pour leurs convois. Par contre ce projet de ligne à écartement métrique suscita la grogne des riverains, car elle peut être construite en accotement de route ou même dans la voirie elle-même. Les propriétaires et habitants se demandaient à quelles servitudes ils allaient être astreints. Pour diverses raisons, la SNCV tarde à entamer les travaux. C'est pourquoi en décembre 1892, les bourgmestres de 61 communes des cantons de Dinant et Ciney remettent au président du conseil des ministres une pétition par laquelle ils demandent à l'Etat Belge de prendre en charge lui-même la construction de la ligne.

Après d'innombrables palabres, le gouvernement décide, le 30 juin 1894, de construire lui-même la ligne à voie unique avec un écartement normal. C'est ainsi que la ligne du Bocq verra le jour. Les travaux seront terriblement longs. Il faudra 10 ans pour relier Ciney à Yvoir. Elle sera ouverte par étapes :

- Ciney-Spontin le 5 mai 1898 ;
- Spontin-Dorinne-Durnal le 1 mai 1902 ;
- Dorinne-Durnal-Evrehailles-Bauche le 1 mai 1903 ;
- Evrehailles-Bauche-Yvoir le 1<sup>er</sup> juin 1907.

Les coûts de construction de la ligne du Bocq se révélèrent astronomiques pour une ligne finalement secondaire à voie unique. Il fallu en effet percer pas moins de 5 tunnels, dont deux particulièrement longs.



Figure 2. Carte postale de la gare de Bauche (actuel café restaurant Le Terminus).  
La photo est prise en direction d'Yvoir, au loin on aperçoit la ferme de Venatte. © PFT, idem, p.18.

Son profil est particulièrement difficile : les 5 premiers kilomètres sont en rampe de 6‰ jusqu'à Gemenne, suivis d'une descente quasi continue jusqu'à Yvoir. Au total, 9 gares ou points d'arrêt intermédiaires furent établis.

De nombreux points de raccordements desservait des carrières à Spontin, les Sources de Spontin ou les carrières « le Sergent », « Spinette », « Fivet » entre Dorinne et Bauche. Dès l'origine le trafic des marchandises fut considérable, surtout grâce aux nombreuses carrières. Le service des voyageurs drainait vers Ciney et Dinant, les ouvriers des carrières et les habitants des villages.

Janvier 1971, marqua un tournant pour la ligne 128, avec la mise hors service de la section Spontin-Sources-Yvoir. A partir de 1973, la portion restante est fermée aux voyageurs et limitée aux transports des carrières de la Rochette à Spontin. Finalement la ligne 128 sera fermée complètement le 7 novembre 1983.

### **La portion la plus spectaculaire**

La portion la plus spectaculaire se situe entre Chansin et Bauche, dans la vallée très encaissée du Bocq. Sur ce parcours, elle franchit le Bocq à cinq reprises et traverse trois tunnels disposés l'un à la suite de l'autre en ligne droite. Entre ces tunnels la pente atteint par endroits 16‰<sup>1</sup>.

Cette zone est particulièrement impressionnante, puisqu'on peut voir les trains franchissant le viaduc en pierre de taille à trois arches avec les trois tunnels en ligne droite bien visibles en enfilade.



**Figure 3. La portion la plus spectaculaire de la ligne 128.**

L'autorail, à l'approche de Bauche, vient de franchir le Bocq sur un viaduc à 3 arches ; en arrière fond les tunnels de Purnode (222 m), Lèche (74 m) et Durnal (314 m). © PFT, idem, p.84.

<sup>1</sup> La pente maximale admissible sur rail est d'environ 40‰ ; au-delà il faut adjoindre une crémaillère.

## **Le tunnel d'Yvoir**

Le long tunnel d'Yvoir (1.050 m) se situe entre Bauche et Yvoir, juste après l'Institut du Sacré-Cœur.

Il fut utilisé par le Maréchal Hermann GOERING qui y abrita son train spécial, appelé « Asien », du 5 juin au 3 juillet 1940 (les dates varient de 1 ou 2 jours en fonction des historiens). Depuis cet endroit, pendant un mois, GOERING dirigea les manœuvres de la Luftwaffe (aviation allemande) durant la campagne de France. Ce train spécial stationnait à l'entrée du tunnel recouvert par de très grands camouflages.

Par la suite, les 21 et 25 octobre 1940, le train d'Adolphe HITLER, appelé « Erika », a fait des haltes de nuit à proximité du tunnel : le 21 en route vers l'Ouest de la France et le 25 avant de repartir vers Rome<sup>1</sup>.



Figure 4. Carte postale du café des Carrières (maintenant maison privée) et l'environnement immédiat de la halte où stationna le convoi de GOERING. © www.patrimoinemosan.net.

## **L'exploitation touristique de la ligne 128**

Construite de 1890 à 1907, fermée au trafic voyageurs en 1960 et marchandises en 1983, la ligne fut remise en service à partir de 1992 par des bénévoles passionnés.

Aujourd'hui, les trains accueillent les touristes durant tout l'été. Au départ de Ciney, la voie suit la célèbre « ligne du Luxembourg » jusque Braibant. Plus loin, elle quitte le plateau du Condroz et s'enfonce, par une forte pente et une impressionnante tranchée, dans la vallée du Bocq. Après la gare de Sovet, au fond de la vallée, le premier point de captage de VIVAQUA peut être aperçu. Quelques encablures de plus et la ligne franchit, par un viaduc de pierres, le petit village de Senenne. Ensuite, le chemin de fer côtoie la partie canalisée du Bocq, en épousant les méandres de la rivière.

Au détour d'une dernière courbe, le train arrive à Spontin. Après quelques minutes d'arrêt, il continue sa route et traverse la colline par un long tunnel de plus de 500 m. Au débouché du tunnel, la voie longe l'usine d'embouteillage des Sources de Spontin. A deux kilomètres de là, la voie longe les vestiges d'un four à chaux, avant de gagner, un peu plus loin, la gare de Dorinne-Durnal.

C'est là que commence la partie la plus spectaculaire de la ligne, jusque Purnode. Un tronçon de deux kilomètres comptant pas moins de 3 tunnels et 5 viaducs; une nature à vous couper le souffle !

<sup>1</sup> Le Guetteur Wallon, 1977, n°1, pp.16-20.

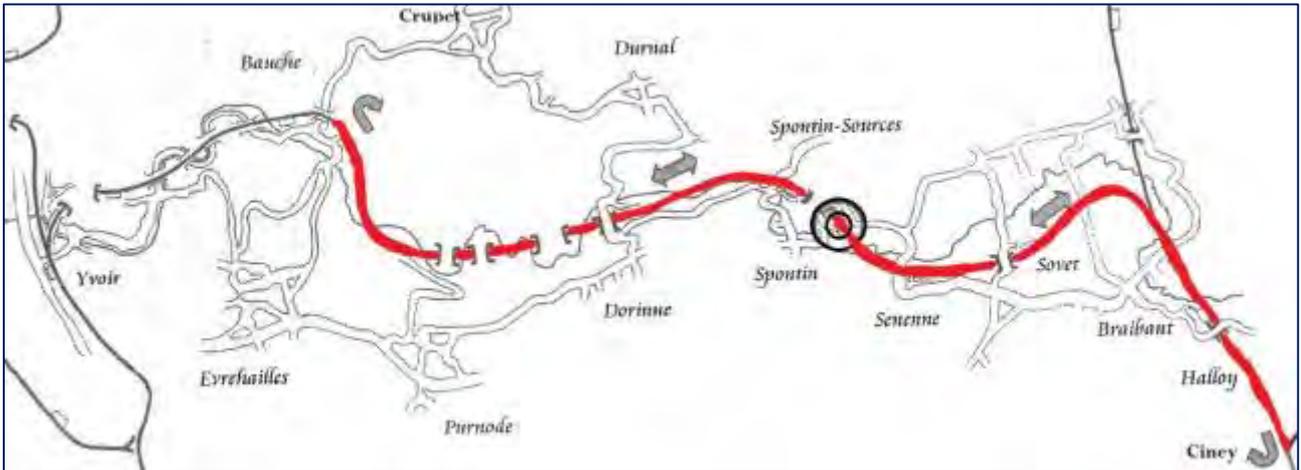


Figure 5. Le tracé du parcours touristique de la ligne 128 de Ciney à Bauche, avec au centre la gare de Spontin.

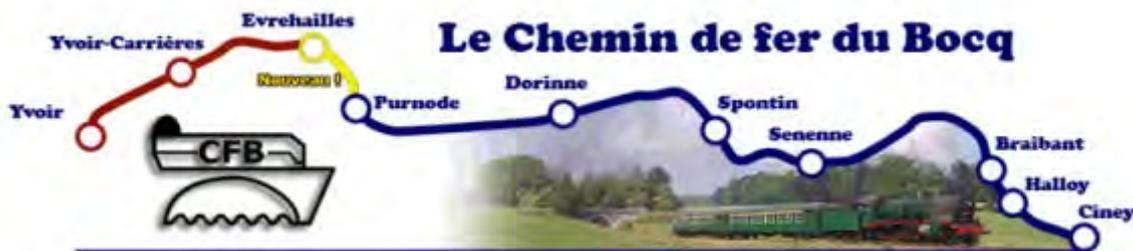


Figure 6. Bandeau du site Internet du « Chemin de fer du Bocq » <http://www.cfbcq.be/index.php/fr/>.

### Inauguration

Ce 12 juin 2015, l'ASBL Le Chemin de Fer du Bocq a inauguré le nouveau tronçon Purnode-Bauche en présence du Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur.



Figure 7.  
L'inauguration par le Gouverneur Denis MATHEN de la nouvelle portion de la ligne 128 entre Purnode et Bauche, le 12 juin 2015.  
© WalloRail.

### Les horaires

Les trains circulent du mois d'avril au mois de novembre le samedi et/ou le dimanche. Le calendrier, les horaires et les prix sont bien entendu disponibles sur le site Internet du Chemin de Fer du Bocq. Rappelons aussi que chaque année, à la mi-août, l'association organise un festival vapeur qui rencontre un grand succès.

Pascal ANDRE

## Des travaux à Crupet

### La chapelle Saint-Roch

Après moult péripéties, il semble bien que la rénovation de cette chapelle soit en de bonnes mains et surtout en bonne voie. Grâce à l'opiniâtreté de Marcel DAUWEN, entre autre Président de l'ASBL APPEL, le dossier a été introduit avec l'aide de l'ASBL Qualité Village de Wallonie et approuvé par le Service Public de Wallonie (S.P.W.).

Ainsi les boiseries et vitreries extérieures ont déjà été rénovées comme le montre la photo ci-contre.

Les derniers travaux extérieurs sont en cours de réalisation. D'autres petits travaux devront être faits de façon à pouvoir inaugurer officiellement l'année prochaine lors de la Journée du Patrimoine.

Il restera peut-être quelques aménagements intérieurs... Avis aux amateurs.



### Le mur du cimetière



On en parlait depuis longtemps et finalement c'est arrivé ! Il aura fallu une bonne dose de patience de la part des riverains et beaucoup d'indulgence de la part des responsables du tourisme et des touristes eux-mêmes pour ces travaux exécutés en pleine saison 2015, heureusement sous la surveillance permanente du Chanoine Jules GÉRARD... Cependant le résultat de ces travaux assez spectaculaires en exécution est appréciable. Les auteurs de projet et les entrepreneurs ont veillé à ce que le mur réparé s'intègre parfaitement dans ces vieilles maçonneries datant du début du siècle passé. Merci donc à tous les intervenants.

### Le réseau de distribution d'eau

D'autres travaux sont en cours à Crupet pour lesquels nous aurons moins d'indulgence pour la façon dont ils sont planifiés et exécutés. La SWDE (Société Wallonne Des Eaux) a désigné un sous-traitant qui ne respecte en rien les règles de l'art.



Lors de la pose (inachevée) d'un raccordement rue Saint-Joseph entre la nouvelle conduite (venant de la rue d'Inséfy) et l'ancien réseau de distribution, au carrefour sous les grottes, nous avons eu droit à toutes les péripéties d'un chantier mal exécuté : coupures d'eau annoncées mais pas exécutées le jour prévu, coupures intempestives par la firme quand cela l'arrangeait et laissant les riverains à sec, interruption des travaux pour cause de non-disponibilité de matériel (vannes et autres), tranchées rebouchées sauf des marches de plus de 10 cm attendant un asphalte qui viendra peut-être un jour, fuites spectaculaires dues à des raccordements mal exécutés, etc. En bref, une rue calme sinistrée pendant des mois.

Il faut espérer que les nuisances restantes (voir photos) seront éliminées le plus rapidement possible et que les travaux prévus en 2016 pour la rénovation de la rue Saint-Joseph, à l'initiative de la commune d'Assesse, régleront définitivement un problème qui n'a que trop duré.



Dans ce cadre il est légitime de se demander qui coordonne quoi pour les travaux dans notre village. La SWDE fait également exécuter le remplacement (ou la prolongation) des conduites de la rue Pirauchamps. L'exécution en cours n'a rien à envier à celle de la rue Saint-Joseph. On n'ose imaginer que, dans le futur, de tels travaux pourraient concerner le centre du village, ce qui représenterait une véritable catastrophe si l'exécution devait être du même acabit !

**Freddy BERNIER**

## Kermesse de Crupet : on a frôlé la catastrophe !

Cette année 2015 s'annonçait très mal pour la kermesse de Crupet. En effet la pénurie de jeunes en âge d'organiser la fête du village laissait penser qu'il allait falloir annuler les festivités. Mais c'était sans compter sur la motivation de quelques chevilles ouvrières des comités locaux telle que **Crupet 85** et **Crupet'aque**, emmenés par Pierre MARCHAL et Luc CHILIADE, pour qui une année sans notre fête annuelle était tout simplement inconcevable.

Le vendredi soir, les "Vieux jeunes de Crupet" ont présenté une très belle soirée musicale qui malheureusement n'a pas attiré la foule, malgré une ambiance des plus sympathiques et une réelle qualité musicale des groupes en concert. En si peu de temps, il était très difficile de rameuter les troupes.

Le samedi, Crupet'aque a mis sur pied une après-midi récréative sur le thème des jeux d'antan.

Le dimanche, Crupet'aque et Crupet 85 ont unis leurs efforts pour organiser la traditionnelle cochonnaille, réunissant ainsi plus de 200 convives dans une ambiance très conviviale. La fanfare d'Assesse, financée par Crupet'aque, a animé l'apéro et le dîner. L'après-midi, **Crupet pelote** a organisé un tournoi de balle pelote de niveau "promotion".

Le dimanche, une première distribution de jetons gratuits pour les différentes activités foraines a eu lieu l'après-midi, pour le plus grand bonheur de nos petits Crupétois.

Le lundi a commencé par la traditionnelle tournée des cafés et le repas pris en commun. Une belle journée passée sous les notes de musique d'un accordéoniste toujours prompt à mettre de l'ambiance. Plus tard dans la journée, les enfants ont pu profiter, une dernière fois des loges foraines, en partie grâce aux jetons gratuits offerts par les différents organisateurs, et par une belle dringuelle offerte par Michel PESESSE au nom de la balle pelote. C'est ainsi plus de 500 euros qui leur ont été distribués. Le traditionnel repas, aux nombreux convives, a clôturé cette kermesse organisée certes un peu dans l'urgence, mais qui a, une fois de plus, réuni un grand nombre de villageois dans une ambiance très festive et conviviale.

Nous tenons à remercier nos différents sponsors qui ne sont pas restés sourds à notre appel et qui nous ont permis de perpétuer la tradition.

La kermesse de Crupet a encore de belles années devant elle.



### Pol Marchandise



## Et nos kermesses d'autrefois ?

A l'époque nul besoin de tirer le diable par la queue pour avoir les responsables de l'organisation de la kermesse.

Être « Maise d'jon'ne homme » était un honneur et chaque génération avait à cœur de remplir ses obligations. Les activités se déroulaient dans l'ensemble du village et cela ne se limitait pas « à bwâre li gotte ». Jeu du cochon chez les Dellaye au Ry d'Gence, course à pied ou à vélo assuraient l'ambiance.

Voici quelques photos d'archives où certains se reconnaîtront...

Freddy BERNIER



Figure 1. Maisses d'jon'nes hommes en 1938.



Figure 2. En 1947, chez Dellaye au Ry d'Gence.



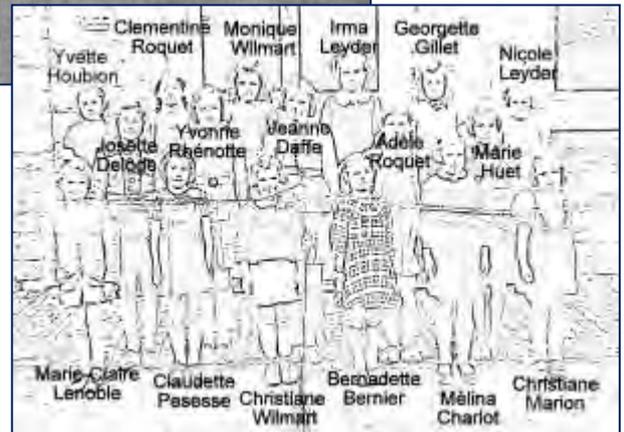
Figure 3. Vers 1954, devant le café chez l'Titi ou « Emon Doxie ».



Figure 4. La même année (1954 ?) devant l'Auberge de la Vallée.

## Souvenirs d'école

Des souvenirs de l'école de Crupet (vers 1947), avec nos remerciements à Nicole LEYDER.



Et ci-dessous, une photo prêtée par Irma PESESSE, de l'école des filles vers 1942-43. Qui se reconnaît ?



## Crupet a fêté sa centenaire Julia BERNIER-PESESSE

*Après avoir été fêtée par la ville de Namur, Julia BERNIER-PESESSE est revenue dans son village, le temps de célébrer son centième anniversaire. L'église de Crupet était comble pour l'occasion.*

Le 14 octobre 1915, Julia naît à Maibelle, hameau de Florée. Dans les années 1920, après un détour par Durnal et Grandchamp (Florée), la famille PESESSE rejoint Crupet, qu'elle ne quittera plus. Julia est la sixième de cette fratrie de neuf enfants. Elle travaillera très jeune, pour entretenir le ménage, aider les voisines, mais aussi employée à l'hôtel de Bauche (Yvoir) ou ouvrière à la fabrique de Naninne.

Julia aura la douleur, en mai 1940, de perdre son frère Edmond tombé à Steenkerke, près de Furnes. En 1944, elle épouse Daniel BERNIER veuf avec trois orphelins que Julia reconnaît comme ses enfants. De cette union naîtront encore quatre enfants qui viendront compléter cette grande famille. La première épouse de Daniel avait perdu la vie sur le chemin de l'exode, dans un bombardement à Saint-Aubin (Florennes).



Dès lors, Julia participe à l'exploitation de la ferme familiale. En 1960, après un intérim de quelques années, Daniel est nommé garde-champêtre à Gesves. En 1961, la famille BERNIER déménage et quitte son cher Crupet ! Mais la proximité entre Gesves et Crupet lui permet de garder un lien étroit avec son village d'origine.

En 1975, Julia et son mari reviennent définitivement à Crupet. La retraite se passe en participation aux activités locales, concours de façades fleuries, pèlerinages, réunions de seniors, ... , jusqu'au décès de Daniel, qui survient le 21 février 1985. Mais Julia profitera d'une vieillesse paisible dans sa maison jusqu'à 95 ans, avant de rejoindre le bord de Meuse et la Maison d'Harscamp.

Au fil des ans, la famille s'agrandit et Julia compte désormais 22 petits-enfants et une foule d'arrière-petits-enfants.

Au terme de la célébration, présidée par le Doyen J. CREMER, l'Administration communale d'Assesse a rendu un hommage à la jubilaire. Puis l'assemblée lui a entonné, sur un air connu et adapté : « **On n'a pas tous les jours 100 ans** » !



## C'était (aussi) il y a cent ans – Souvenir de la guerre 14-18

Toujours dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, voici une anecdote inédite d'André QUEVRAIN.

*Mon grand-père Isidore (le Bergeot) est né avec la guerre de 1870, le 7 octobre exactement. Au moment de l'invasion de 1914, il habitait au n° 17, rue Basse, avec son épouse Clorisse BODART ; ils avaient trois enfants : Jeanne (°1899), Marie (°1900) et Marcel (°1902).*

*Il a donc connu trois guerres, puisqu'il est décédé en 1961, mais laissons-en deux en paix... Le temps de vous conter une anecdote que m'a transmise mon grand père.*

*Pendant l'hiver 1916, les Allemands avaient investi notre village, et tandis que quelques gradés (des officiers sans doute) occupaient le château, la valetaille habitait la ferme y attenant. Les uns et les autres se côtoyaient à la taverne, où les soirées étaient souvent tapageuses. Chez mes grands parents, deux gradés musiciens amateurs faisaient souvent bande à part. Croyaient-ils y rencontrer les jeunes filles (mes tantes) ou recherchaient-ils seulement le calme pour y interpréter leurs duos de violon ? Toujours est-il que quand ils débarquaient au n° 17, les demoiselles étaient systématiquement envoyées dans leur chambre, et qu'il leur était interdit d'adresser la parole aux Boches !*

*En cette période de vaches maigres, de nombreux Crupétois stockaient des fagots de bois, en meules, constituant des réserves précieuses pour leur chauffage. Il en était ainsi chez mes grands parents, mais le Bergeot avait remarqué qu'un voleur se servait régulièrement de fagots, que son stock diminuait à vue d'œil. Il avait donc décidé de monter la garde, nuitamment, ce qui lui permit de tomber nez à nez avec le coupable : un « Chleu » du château !!!*

*Surpris, le voleur s'enfuit, abandonnant son fagot, et un poignard dans sa gaine, sur les lieux de son larcin. Mon grand père le confisqua, et le suspendit, bien en vue dans la cuisine, où venaient quelquefois les musiciens. Mais jamais ceux-ci ne posèrent la question de savoir d'où provenait le poignard, et le coupable ne tenta ne tenta jamais de le récupérer. « Ils n'auraient pas osé ! »*

*C'est que le Bergeot était réputé pour avoir la main dure, il ne se privait pas de dire à qui voulait l'entendre qu'il n'avait pas peur des Boches : c'était plutôt le contraire !*

*Ils disparurent d'ailleurs une nuit, sans bruit, comme ils étaient entrés, comme des voleurs !*

A.Q.

Voire fidèle fournisseur  
**JOASSIN**  
— Combustibles — Sables — Graviers — Pellets

NOUVEAU Pellets

AUTRES PAYSANMENTS A VOTRE SERVICE : MAELDT, PETROIL, SABLES, GRAVIERS (devenir), CABINE DE SABLAGE, TERRA PAVAGE

081/73.71.42  
Rue Fernand Marchand, 1 • 5020 Flawinne • www.joassin.com

**Le Pachis**  
TAVERNE RESTAURANT  
FERMÉ LE LUNDI  
Rue Haute, 8 - 5332 CRUPET - Tél.: 083 68 99 10

# Les fabriques d'église (1e partie)

Institution souvent mal connue du grand public, la fabrique d'église est l'organe chargé de la gestion du temporel du culte au sein d'une paroisse. Le 'temporel' – par opposition au spirituel – concerne les choses matérielles. La fabrique d'église est donc une personne morale de droit public qui gère les aspects matériels et financiers permettant l'exercice du culte, à l'exception de toute intervention dans la manière dont le culte est exercé.

## **Historique<sup>1</sup>**

La gestion des biens ecclésiastiques trouve son origine dès la création des premières communautés chrétiennes. Vivant dans la clandestinité, les membres de ces communautés géraient en commun leurs biens personnels ainsi que ceux reçus par donations et qui leurs permettaient de subvenir à leurs besoins quotidiens.

En 313, l'édit de Milan (ou édit de Constantin) accorda la liberté religieuse aux chrétiens et leur apporta la personnalité juridique et la capacité d'acquérir et de posséder des biens. Très vite les propriétés de l'Eglise s'accrurent rapidement par des dons et des legs. L'Eglise s'organisa en diocèses placés sous la direction d'un évêque lequel était également chargé de l'administration du patrimoine.

Dès le V<sup>e</sup> siècle, les revenus produits par ce patrimoine étaient divisés en quatre parts au profit respectivement de l'évêque, du clergé, des pauvres et des besoins du culte.

Au fil des siècles, les ecclésiastiques vivant en milieu rural se virent attribuer l'usufruit de certains biens puis l'usage se généralisa de leur accorder des dîmes et des terres à cultiver par eux-mêmes. Cette réorganisation s'effectua au détriment de la part de l'évêque qui s'en trouva considérablement diminuée. Par ailleurs, la part destinée aux pauvres disparut également progressivement suite à l'action charitable menée par les abbayes et les prêtres eux-mêmes. C'est ainsi que cette évolution aboutit à diviser les biens de l'Eglise, non plus en quatre, mais en deux parties : les prébendes (ou bénéfices) et les biens de la fabrique.

Les prébendes désignaient les biens et les revenus dont jouissait à titre d'usufruitier le prêtre de la paroisse : les locaux d'habitation et d'exploitation, les terres, les dîmes, les rentes, les capitaux, etc. mais aussi les fondations de messe, les droits d'étole (rétributions payées pour les mariages et inhumations), les collectes, etc.

Les revenus des biens de la fabrique servaient à couvrir les dépenses servant au culte : le vin de messe, le luminaire, le mobilier et les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, etc. et également l'entretien des bâtiments.

La gestion des biens de prébendes était réservée exclusivement au clergé et pendant plusieurs siècles, celle des biens de la fabrique le fut également. Ce n'est qu'à partir des XXII<sup>e</sup> et XXIII<sup>e</sup> siècles, et principalement dans les villes, que des laïcs furent associés à l'administration des biens de la fabrique à titre de représentants de la communauté paroissiale. Ces administrateurs, mandataires de la commune ou du seigneur local, étaient désignés et destitués par les autorités civiles avec ou sans la participation du curé et étaient tenus de prêter serment et de rendre compte de leur gestion au terme de leur mandat.

C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que l'organisation de conseils de fabrique fut généralisée par l'autorité ecclésiastique sans que toutefois des directives obligatoires de gestion soient édictées. Il s'ensuivit une grande diversité, tant dans la composition que dans le fonctionnement, de ces conseils. C'est ainsi, entre autres, que le mode d'élection variait d'un endroit à l'autre : soit conjointement par le curé et les notables ou échevins, soit uniquement par le curé, avec ou sans approbation d'une autorité civile, etc. Selon le lieu, le nombre de

---

<sup>1</sup> Sources : A. MINKE : *Directives et recommandations pour la gestion des archives de la fabrique d'église et des autres institutions paroissiales*, Archives générales du Royaume, 1997

Chanoine JM HUET : *La gestion matérielle des paroisses*, Séminaire de Namur, 2015

fabriciens était différent et leur appellation variait : marguilliers, mambourgs, procureurs, maîtres de fabrique, maîtres d'église, luminiers, gagiers, ... Cette situation perdura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Au cours des siècles, le patrimoine de l'Eglise fut confisqué à maintes reprises pour des raisons d'Etat. Il s'agissait toutefois de confiscations partielles, limitées territorialement aux biens de certains évêchés, chapitres ou encore abbayes. La Révolution française sera quant à elle radicale en sécularisant les biens du clergé. Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale décrètera la nationalisation de tout le patrimoine ecclésiastique sur tout le territoire français. Cette mesure s'étendra donc aussi à la Belgique annexée par la France en 1795. Dans la foulée, les paroisses seront démantelées, des églises fermées, les ordres religieux interdits et la constitution civile du clergé votée.

C'est le Concordat de 1801, conclu entre Napoléon et le pape Pie VII, qui réorganise les rapports entre l'Etat français et l'Eglise catholique. Les paroisses sont progressivement rétablies et définitivement réorganisées en 1808. Les biens confisqués en 1789 et qui n'avaient pas encore été vendus sont restitués ; l'Eglise renonce à réclamer une indemnisation pour tous les biens mis en vente et, en contrepartie, l'Etat prend à sa charge la rémunération des curés et évêques devenus fonctionnaires. La loi du 8 avril 1802 relative à l'organisation des cultes prévoit qu' « *il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes* » et c'est le décret impérial du 30 décembre 1809 qui organise les fabriques d'églises.

La Belgique, après son indépendance, a conservé le décret impérial qui a été complété par une loi de 1870 sur le temporel des cultes. Cette législation a ensuite été adaptée plusieurs fois notamment pour l'étendre aux divers cultes et organisations laïques reconnus en Belgique mais aussi consécutivement à la régionalisation de l'Etat belge.

### **Perspectives d'avenir**

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'évolution de la société et de nos modes de vie ne sont pas sans conséquence pour les responsables de l'Eglise et de l'Etat.

La fusion des communes a eu des conséquences considérables surtout dans les villages où l'église reste bien souvent le dernier bâtiment public après la fermeture de la maison communale et de l'école. Sa conservation est cependant menacée suite au manque de prêtres et surtout à la diminution de la pratique religieuse. Des secteurs paroissiaux ont été créés, des regroupements de paroisses sont effectués et certaines églises sont désacralisées.

De nombreux mandataires politiques, à tous les niveaux de pouvoir, estiment que le budget consacré aux cultes et organisations laïques par les communes est trop important eu égard au pourcentage de population concerné par cette subvention.

Depuis plusieurs années, le cabinet du Ministre des pouvoirs locaux, en collaboration avec les autorités ecclésiastiques, travaille donc sur un projet de modernisation de la législation sur le temporel des cultes. L'objectif est de rationaliser le nombre et le ressort territorial des fabriques d'églises afin de les faire correspondre aux limites communales. Bien que cette réforme ne soit pas encore adoptée, les regroupements volontaires de fabriques sont déjà vivement encouragés.

### **Organisation et fonctionnement**

Le décret impérial de 1809, qui est donc toujours d'application, s'est inspiré largement de ce qui existait sous l'Ancien Régime. Ceci explique qu'il est devenu désuet et pourquoi certaines de ses dispositions ne sont plus applicables (à titre d'exemples, citons les références : au bedeau, au suisse, au sonneur de cloches, à la location des chaises, aux 'notables' de la paroisse etc.).

Il est établi une fabrique d'église dans chaque paroisse.

## **Administration**

Chaque fabrique est gérée par un conseil (organe délibérant) et un bureau des marguilliers (organe exécutif).

- Le conseil est composé de membres élus et de membres de droit : 9 membres élus dans les paroisses de plus de 5.000 habitants et 5 dans les autres paroisses. Sont membres de droit, le curé de la paroisse et le bourgmestre de la commune ou son remplaçant (échevin délégué au culte). Le conseil est renouvelé partiellement tous les 3 ans ; les membres sont élus pour 6 ans et peuvent être réélus à l'issue de leur mandat. Ils sont choisis par leurs pairs parmi les paroissiens.
- Le bureau des marguilliers est composé du curé, membre perpétuel et de droit, et de 3 conseillers. Ils désignent entre eux, pour un terme de 3 ans renouvelable, un président, un secrétaire et un trésorier.

Les fabriciens ne sont pas rémunérés pour le mandat qu'ils exercent.

## **Missions**

Selon l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 décembre 1809 : « *Les fabriques, dont l'article 76 de la loi du 18 germinal an X a ordonné l'établissement, sont chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des temples, d'administrer les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisées par les lois et règlements, les sommes supplémentaires fournies par les communes, et généralement tous les fonds qui sont affectés à l'exercice du culte ; enfin, d'assurer cet exercice, et le maintien de sa dignité, dans les églises auxquelles elles sont attachées, soit en réglant les dépenses qui y sont nécessaires, soit en assurant les moyens d'y pourvoir* ».

Les charges de la fabrique sont :

- de supporter tous les frais du culte (à l'exception du traitement du curé) : ornements sacerdotaux, vases sacrés, linge, livres liturgiques, pain, vin, cierges, sacristain, organiste, personnel de nettoyage, électricité, chauffage, mobilier, ... ;
- de pourvoir à la décoration et l'embellissement intérieur de l'église ;
- de veiller à l'entretien de l'église et du presbytère.

## **Financement**

Pour assurer sa mission, la fabrique dispose de diverses sources de financement :

- des revenus propres : produits de biens immobiliers (maisons, terrains), de rentes, de fondations, revenus de placements, casuel (droits de la fabrique dans les mariages et enterrements), collectes faites pour les frais du culte ;
- occasionnellement de subventions régionales octroyées pour l'entretien de bâtiments ;
- d'une subvention communale.

Le décret impérial impose en effet à la commune de suppléer à l'insuffisance de revenus de la fabrique pour assurer toutes ses charges. En outre, la commune est également tenue de pourvoir aux grosses réparations aux édifices du culte et de fournir au curé un presbytère ou à défaut un autre logement.

## **Gestion**

La fabrique est tenue d'établir annuellement un budget et le trésorier doit présenter le compte de l'exercice écoulé. Ces documents sont arrêtés par le conseil et soumis ensuite à la double tutelle de l'évêque et de la commune.

Les biens de la fabrique doivent être gérés dans le respect des prescriptions édictées par le décret. Toutes les opérations ayant trait au patrimoine immobilier (achat, vente, échange, donation, cession) sont soumises à l'autorisation préalable de l'évêque.

A suivre ...

Patricia QUEVRIN

## Le projet d'agroforesterie d'Insefy

Lorsque l'on emprunte le sentier de randonnée d'Insefy (entre la rue du Dessus et Insefy), les marcheurs longent une grande prairie dans laquelle ont été implantés des arbres à très grand écartement, des haies à plusieurs rangs, une parcelle de pré-fleuri. Il s'agit d'un projet d'agroforesterie.



Figure 1. Une bande de pré-fleuri implantée avec l'aide du GAL. © P. André, juin 2015.

### Qu'est-ce que l'agroforesterie ?

C'est l'association, sur une même surface, d'arbres et de productions agricoles. Pour créer une parcelle agroforestière, on peut éclaircir une surface boisée et y introduire des cultures ou des pâtures ; on peut aussi, à l'inverse, planter des arbres à faibles densités sur une surface cultivée ou pâturée. Dans les deux cas, on obtient un système original, mixte, qu'il faut piloter de manière dynamique pour produire, mais aussi pour protéger l'environnement. L'agroforesterie est une rupture avec l'évolution récente de l'agriculture, car depuis un siècle les arbres ont été progressivement et méthodiquement extirpés des parcelles agricoles ! Il n'y a pas une agroforesterie, mais 1.000 agroforesteries tant les combinaisons sont possibles.

### Une pratique très ancienne

L'agroforesterie ne date pas d'hier, en effet autrefois les agriculteurs pratiquaient quasiment partout la polyculture sur une même parcelle. Pour preuve, dans le bassin méditerranéen, on cultive toujours les céréales, les légumes ou la vigne sous les oliviers ; du sarrasin sous les noyers ; etc. Arbres et cultures étaient inséparables. De nombreux documents anciens attestent de pratiques d'agroforesteries très variées, dont le fameux traité « Tacuinum » du XIV<sup>e</sup> s. qui décrit dans une cinquantaine de planches illustrées la vie quotidienne dans les campagnes au moyen âge.

Figure 2. Gravure extraite du manuscrit *Tacuinum sanitatis* du XIV<sup>e</sup> s. décrivant la vie quotidienne dans le Nord de l'Italie, au Moyen Âge. Toutes les planches attestent de pratiques d'agroforesteries très variées. Ci-contre, une culture d'oignons sous les arbres fruitiers.



## **La place de l'arbre dans les systèmes cultivés est au centre du débat**

Relégué en bordure ? Ou réintégré dans les parcelles ? Quand la terre est rare, les agriculteurs ont depuis toujours trouvé des méthodes de culture qui valorisent au mieux l'espace disponible. D'autant que les arbres ont une croissance remarquable, les pieds dans les cultures, et qu'ils peuvent leur apporter protection et biodiversité ! Mais comment concilier les arbres aux contraintes d'une mécanisation de plus en plus omniprésente. Une prise de conscience lente, mais continue, émerge face à l'agriculture qui est devenue bien souvent trop intensive. Contrairement aux idées reçues, une partie non négligeable d'agriculteurs ou de particuliers souhaite redonner une place à l'arbre dans les champs. Les arguments sont à la hauteur des enjeux : diversification, augmentation des revenus, maintien de la fertilité des sols, réduction de l'emploi des intrants chimiques, amélioration de la biodiversité, effet brise-vent, production de produits associés, etc.

### **A Insefy**

En 2013 et 2014, à Insefy, des arbres fruitiers ont été plantés à très large écartement sur une partie de la parcelle pour permettre la circulation des engins agricoles. Plusieurs centaines de mètres de haies multi-rangs, ainsi que des arbres forestiers haute tige, ont été installés avec l'aide de l'entreprise Jardisart. Une bande de pré fleuri a été implantée en collaboration avec le GAL.

Essayons nous aussi, dans la mesure de nos possibilités, de planter des arbres et des fruitiers...



Figure 3. Vallée d'Insefy, vue vers l'Est.

Au centre, les arbres fruitiers plantés à très large écartement, sur la gauche, la haie multi-rangs. © P. André 2015.



Pascal ANDRE, ingénieur agronome

---

Michel PENNE nous a quittés le 25 février 2015. Il était ostéopathe, à Watermael-Boitsfort, spécialisé notamment pour les bébés et les petits enfants. Il avait un attachement profond pour Crupet et la nature. Il a passé une grande partie de son enfance durant les vacances à Crupet chez sa grand-mère maternelle rue Haute.

Au début des années 2000, il a acquis une belle parcelle de terre derrière les rues Saint-Joseph et Insefy, où il a développé un projet d'agroforesterie. Rue du Dessus, il a aussi restauré un vieux verger avec l'aide du GAL et de quelques amis. Epicurien, il aimait la vie et les arbres. Il l'aimait aussi pour le plaisir de croquer dans une pomme à peine cueillie. Créer un verger « comme à l'époque », respectueux de l'environnement, de la vie, pour nourrir les générations futures, était aussi ce qu'il voulait transmettre...

## Remacle LELOUP, « les délices du païs de Liège et du comté de Namur »

Entre 1738 et 1744, cinq volumes magnifiques d'un genre très prisé à l'époque, « les délices », recueils de textes et d'illustrations sur la géographie du pays de Liège et du comté de Namur, ont été publiés. De nombreuses illustrations de ces ouvrages sont importantes pour une partie du Namurois. En effet, l'ancienne Principauté de Liège était très morcelée et parsemée d'enclaves, notamment Crupet. Ces dessins remarquables ont été réalisés par Remacle LELOUP (1694-1746), artiste spadois renommé pour ses esquisses à l'encre de Chine, rehaussés de lavis gris.



Figure. 1 Le folder de l'exposition, été 2015.  
© Musée des Arts anciens du Namurois.

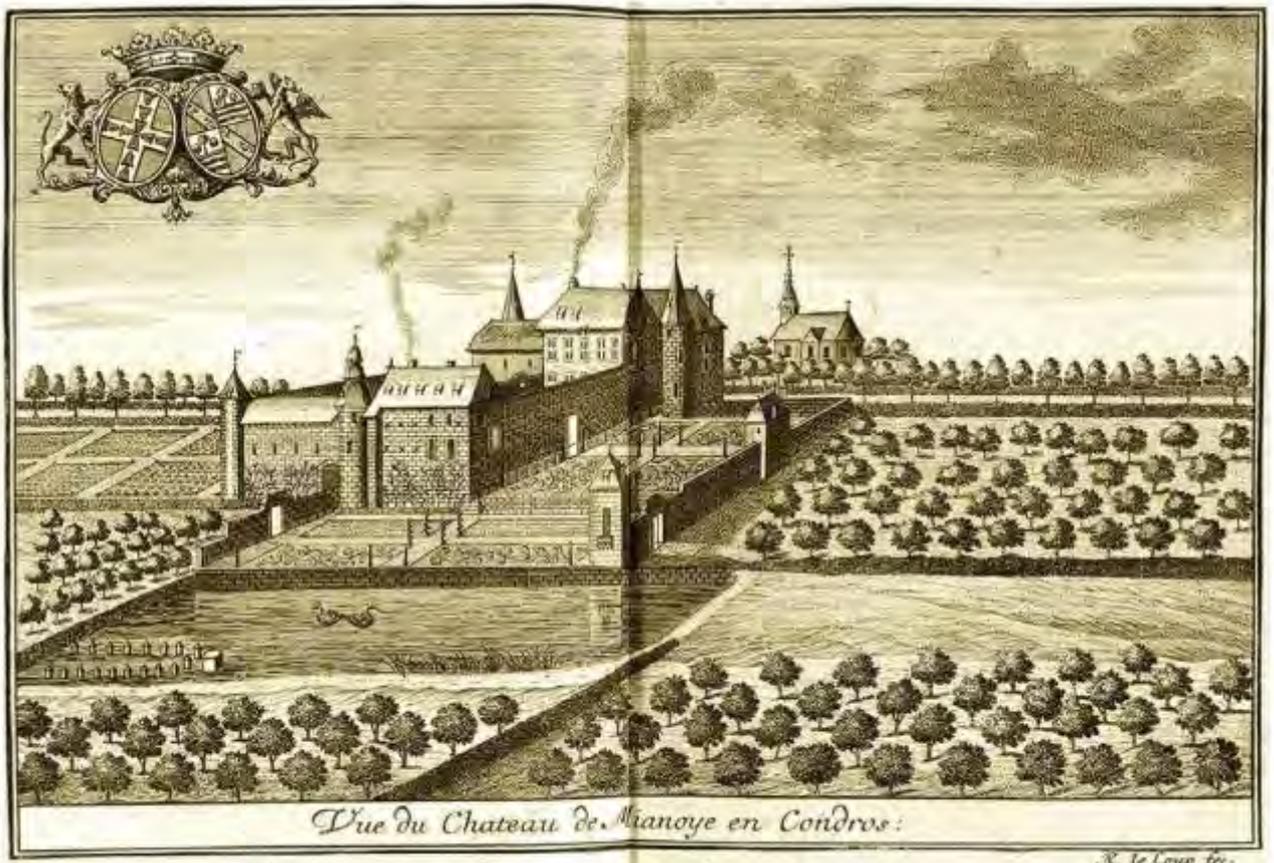
De juin à septembre 2015, au musée des Arts anciens du Namurois, rue de Fer à Namur, une très belle exposition a été présentée sur le thème « *Le jardin des délices de Remacle LELOUP* ». C'était l'occasion de mettre en lumière les petits chefs-d'œuvre d'exactitude de ce dessinateur. Ces dessins étaient des préparations aux gravures qui illustrent les cinq tomes de l'ouvrage de Pierre-Lambert de SAUMERY, « *Les délices du païs de Liège* », 1738-1744.

Nous vous présentons quelques dessins de Remacle LELOUP qui concernent Assesse ou des communes voisines. Ces croquis à l'encre de Chine sont des représentations fidèles de l'environnement de l'époque. Ils ont été réalisés avec minutie à l'identique et sobriété. Remacle LELOUP a effectué un véritable inventaire du patrimoine au XVIII<sup>e</sup> siècle en immortalisant les châteaux, les édifices civils et religieux, les monastères, les grands jardins, les villes et certains villages. Ces documents ont un réel intérêt historique, paysager et esthétique incontestable. Certains dessins présentés à l'exposition du Musée des Arts anciens du Namurois sont inédits, car ils n'ont jamais été repris dans les gravures officielles (**notamment le château ferme de Wavremont entre Assesse et Crupet**). Ils proviennent directement des réserves de la bibliothèque CAPITAINE à Liège.

### Liste des dessins présentés ci-après :

- la maintenant bien connue « *Vue du château de Crupet en Condros prise au Levant* » (vers 1738) ;
- « *Vue du château de Mianoye en Condros* » (vers 1738) ; le château a disparu, il reste seulement quelques murs et la chapelle Saint-Gilles ;
- « *Vue du château de Wagnée en Condros* » (vers 1738) ; il s'agit du château situé au centre du village de Florée ;
- « *Vue du château d'Arville en Condros* » (vers 1738), entre Sart-Bernard, Wierde et Courrière ;
- « *Vue de l'abaie de Granpré, religieux de l'ordre de Citeau* » (vers 1735), entre Courrière et Faux-les-Tombes ;
- « *Vue du château de Spontin* » (vers 1738) ;
- « *Vue du château de Gesves en Condros* » (vers 1738) ;
- « *Vue du château-ferme de Wavremont* » (vers 1735), entre Assesse et Crupet ; il s'agit d'un dessin original préparatoire qui ne figure pas dans l'ouvrage des « délices ». Ce château se trouvait non loin du ruisseau de Mière, le long de la route Jassogne-Assesse, quelques centaines de mètres avant l'actuel terrain de football.

Pascal ANDRE







*Vue du Château d'Arville en Condros.*

*R. le Loup fecit.*

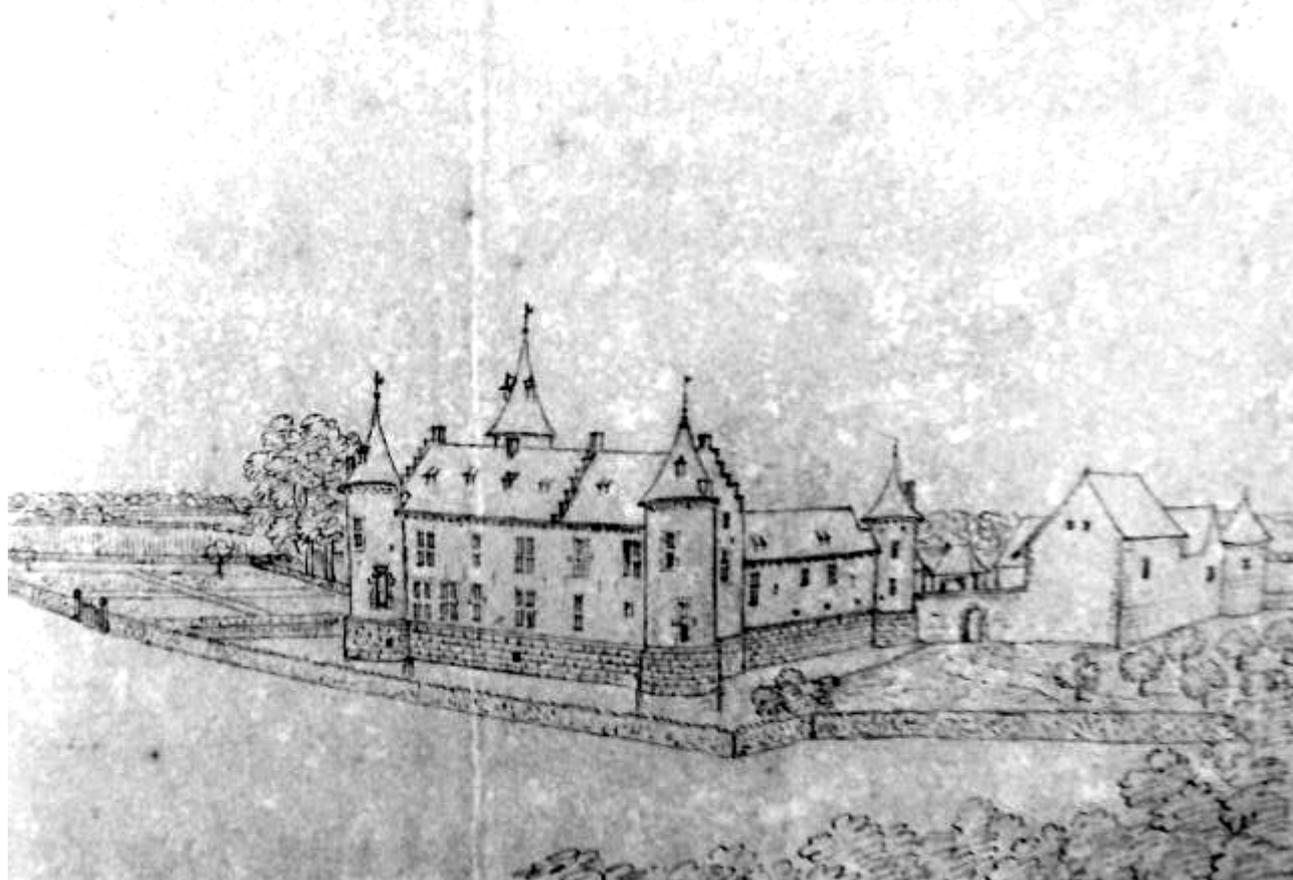


*Vue du Château de Spontin en Condros.*

*R. le Loup fecit.*



Vue de Wavremont en Condros Comté de Namur



## Ferme de Trignée : une visiteuse effrayante, *mais très « chouette » !*



La famille DUTILLEUX, propriétaire et exploitant de la ferme de Trignée, entre Crupet et Assesse (la première ferme après le pont de l'autoroute en direction d'Assesse), nous a fait part d'une rencontre incroyable et insolite.

Plusieurs nuits de fin octobre et de début novembre, ils ont entendu frapper à la fenêtre de la cuisine.

Quelle surprise ! Une très belle Chouette effraie est venue leur rendre visite plusieurs nuits. Pas farouche, elle se laisse chaque fois approcher. Elle reste plusieurs minutes dans les mains avant de s'envoler pour reprendre ses activités nocturnes.

Figure 1. Chouette effraie, ferme de Trignée.  
© Émille DUTILLEUX, octobre 21015.

**Jardisart**  
 25, Chaussée N4, 5330 SART-BERNARD  
 Tél. 081 40 01 84 - Fax. 081 40 23 10

Architecte paysagiste  
 création de jardins - pépinière  
*Devis gratuit sans engagement*

**la maison du cadeau**  
 Jacqueline MACOR - PESESSE

CADEAUX, SOUVENIRS  
 & ACCESSOIRES DECORATIFS

rue Haute. 9  
 5332 CRUPET  
 083 69 94 44

SABLAGE - REJOINTOYAGE  
 HYDROFUGATION  
 RÉPARATION DE FAÇADES

**Christian TITEUX**

Chaussée de Dinant, 21a  
 5334 FLOREE - ☎ (083) 65 50 23

Patron présent sur le chantier

**Pas de sous-traitance**

**BOTTON G. & Fils**

- VIDANGE fosses septiques
- DÉBOUCHAGE canalisations
- Curage d'égouts & évacoirs communaux
- Nettoyage de citerne à eaux

• Location WC portable pour FESTIVITÉS

4 Rue de Lustin - 5330 MAILLEN  
 083 65 31 39 - NAMUR 081 74 25 88  
 ASSOCIATION REGION WALLONNE

Nous sommes dans les Pages d'Or®

## Confirmation : les ratons laveurs sont en nombre rue Basse

Il y a déjà 6 ans, dans le Crup'Echos n°79 de 2009, nous signalions la présence de ratons laveurs dans la forêt au lieu-dit « Al Quasse » (dans le grand tournant entre Crupet et Bauche).

Depuis lors, les ratons laveurs se sont multipliés et installés dans toute la vallée. Cet été de nombreux ratons laveurs ont été vus rue Basse et rue du Comte. Le 11 juillet 2015, la famille LABAR a découvert 5 ratons accrochés dans leur cerisier et plusieurs aulnes qui bordent le ry de Vesse et le Crupet.



Chose étonnante, un des jeunes était roux et blanc au lieu d'être noir et blanc.

Il faut rappeler que le raton laveur est considéré comme une espèce envahissante et exotique.

Figures 1 et 2. Jeunes ratons laveurs, rue Basse  
© Hugues LABAR, juillet 2015.

# **& FUNÉRAILLES FUNÉRARIUM HENNUY**

**Monuments et  
accessoires mortuaires**

Rue de la Croix Limont, 6 - **5590 Ciney**  
Rue de Lenny, 107 - **5360 Natoye**  
Rue Julie Billiard, 34 - **5000 Namur**

083 21 50 50 – 0475 64 16 82 – 083 65 79 89  
pf.hennuy@skynet.be



# On parle de Crup'Echos dans la revue communale

« Perspectives et Réalités » dans son numéro du mois d'août 2015 fait « ECHO A CRUP'ÉCHOS » en ces termes : « ... *l'Assessible vous invite à la lecture d'une édition « villageoise » publiée par quelques Crupétois depuis 1986 : toujours en rapport avec Crupet, une publication où sont évoquées culture, histoire, vie associative et richesse du patrimoine et de l'environnement crupétois.* »

Notre Forum a pu présenter un long article retraçant l'histoire et les buts de notre revue. Voici donc une lacune comblée agréablement par la revue de l'Entité (article repris in extenso ci-dessous.)

## LA VIE ASSOCIATIVE

### Connaissez-vous... CRUP'ÉCHOS ?

*Crup'Echos est une revue périodique (actuellement semestrielle). Elle est focalisée sur le village de Crupet. Le premier numéro est paru en décembre 1986 à l'initiative de Jean MOREAUX (+), ancien instituteur. Les sujets abordés sont assez diversifiés : la vie associative, la culture, l'archéologie, le patrimoine, le sport, l'histoire, la nature, l'environnement, la vie quotidienne, la poésie, les récits et légendes notamment en wallon, etc. mais toujours en rapport avec Crupet.*

C'est en 1986 qu'un groupe d'amis a lancé cette idée folle d'éditer un trimestriel avec les moyens de l'époque, c.-à-d. machine à écrire, couper / coller (du papier) et photocopies, pour distribuer ce « bulletin de liaison » dans toutes les maisons de Crupet et l'envoyer par la poste à plus de 200 anciens Crupétois. Et cela a visiblement fonctionné puisque dans la foulée un livre « Sur les traces de Joseph COLLOT » est sorti de presse (actuellement épuisé), tandis qu'un numéro spécial des 10 ans (N° 40) collationnait les meilleurs articles parus depuis la création et qu'enfin en 2008 « Crupet. Un village et des hommes en Condroz namurois », ouvrage collectif de 768 pages, sous la direction de Jean GERMAIN, Jean-Louis JVAUX et Hugues LABAR en collaboration avec le forum de rédaction Crup'Echos et sous les auspices du Musée provincial des Arts anciens du Namurois a été publié et a connu un immense succès.

Le Forum de rédaction de Crup'Echos comptait au départ une dizaine de membres représentant tous les comités et associations crupétois de l'époque. A ce jour deux membres fondateurs subsistent, Freddy BERNIER et Marcel PESESSE (notre fidèle trésorier), auxquels sont venus s'ajouter dès leur arrivée au village Pascal ANDRÉ et Hugues LABAR. Outre leur participation régulière à chaque parution, Pascal, connaisseur de la flore et de la faune de nos régions, a créé et est responsable de notre site internet et Hugues chapeaute plus spécialement nos recherches historiques. Cependant « c'este t'onne pitite binde » et toutes les candidatures au Forum seraient les bienvenues. Nous apprécions la collaboration de Thierry BERNIER et son aide graphique et rédactionnelle ponctuelle mais nous savons aussi qu'il y a de nombreux talents cachés qui ont rejoint Crupet et ne demandons pas mieux qu'ils nous aident dans cet effort de mémoire et d'enregistrement de l'actualité citoyenne et collective du village.

Deux expositions de haut niveau concernant notre histoire et notre patrimoine furent organisées par Crup'Echos : d'une part en 2003 lors des festivités du centenaire de l'inauguration des Grottes (à cette occasion un numéro spécial fut distribué reprenant les détails des travaux de construction entrepris par le Chanoine GERARD avec ses paroissiens) et d'autre part en 2008 (à l'église de Crupet) en prélude à la sortie du livre « CRUPET – Un village et des hommes en Condroz namurois ».

En ce qui concerne la mémoire, nous ne pouvons passer sous silence les efforts de Crup'Echos qui n'a raté aucune occasion de rappeler l'impact des deux derniers conflits sur notre village. Dans ce cadre nous regrettons qu'aucun écho n'y ait été fait lors de l'exposition tenue à Sart-Bernard lors du week-end de la Pentecôte.

Crup'Echos reste aussi particulièrement attentif à l'environnement « au sens général » du village, veillant toujours à ce que les critiques soient constructives.

Actuellement notre semestriel paraît en principe en avril et décembre. Son impression se fait maintenant en couleur pour la couverture et il est toujours distribué gratuitement à Crupet et, contre une modeste participation, par la poste aux abonnés extérieurs. Mais c'est surtout via l'internet et sur notre site que Crup'Echos est disponible. Les lecteurs (quelques centaines) qui

ont fait parvenir leur adresse e-mail à [info@crupechos.be](mailto:info@crupechos.be) sont informés en priorité de la sortie du nouveau numéro.

Une belle aventure pour tous les amoureux de Crupet et qui se poursuit depuis bientôt 30 ans grâce aux nouvelles technologies à notre disposition. Le numéro 90 vient de paraître... à bientôt le 100<sup>ème</sup> donc...



Cruche(\*) gallo-romaine en verre dite de « Crupet-Venatte » (© IRPA, photo J.-L. Elias, 2006).

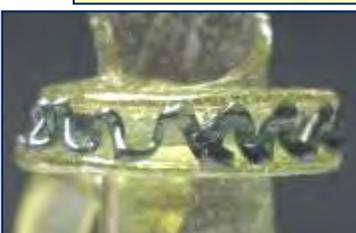


[www.crupechos.be](http://www.crupechos.be)

Pour le Forum de Crup'Echos  
Freddy BERNIER, Rédacteur en Chef.

(\*) Cette très belle cruche en verre découverte par hasard en 1811 au hameau de Venatte à Crupet témoigne que des hommes et des femmes aux mœurs très raffinées habitaient dans la vallée du Crupet il y a près de deux mille ans. (Ci-contre) La double collerette, tout à fait intacte, est particulièrement élégante; de plus elle est agrémentée d'un filet en verre bleu foncé magnifique disposé en dents de scie. (© Institut royal du Patrimoine artistique Bruxelles, CH. FONTAINE-HODIAMONT).

Perspectives & Réalités 17 Août 2015



Quant à la cruche<sup>1</sup>, nous reproduisons ci-contre avec plus de détails la double collerette, tout à fait intacte, qui est particulièrement élégante; de plus elle est agrémentée d'un filet en verre bleu foncé magnifique disposé en dents de scie. Il s'agit réellement d'une prouesse artistique de l'époque Gallo-romaine !

<sup>1</sup> Voir l'article *Une cruche gallo-romaine en verre, dite « de Crupet »* (Ch. FONTAINE-HODIAMONT), in *Crupet, un village et des hommes en Condroz namurois*, pp. 93-96.

## En prévision d'une nouvelle plaine de jeux à Crupet

Pendant quatre ans, de 2010 à 2013, l'événement « Les Diableries de Crupet » a animé les rues de Crupet lors d'un dimanche du mois d'août.

Malheureusement, certaines circonstances extérieures ont poussé le comité organisateur à mettre fin à cette belle manifestation et l'Assemblée Générale de l'ASBL « Les Diableries de Crupet » a décidé d'une dissolution volontaire le 18/12/2014.

Les statuts de l'ASBL stipulaient que « *En cas de bénéfices dégagés par l'activité « Les Diableries de Crupet », une partie de ces derniers sera affectée à la mise en valeur du village de Crupet* ». De plus, dans le cadre d'une dissolution de l'ASBL par l'Assemblée Générale et selon ces statuts, l'actif net à solder devait également être affecté à la mise en valeur du village.

Le but était donc d'apporter des nouveautés à Crupet, destinées à améliorer la vie des habitants (et des visiteurs) ainsi que la visibilité du village en tant que lieu de charme à vivre, apprécier et respecter.

Le premier acte concret lié au but de cette association, bien avant la dissolution de l'ASBL, a été la création de panneaux d'« effet de porte » en juin 2013. Le premier est situé à l'entrée du village en venant de Maillen-Assesse ; le second rue Trou d'Herbois en venant de Durnal.

Les panneaux bruns des PBVW ont été déplacés pour couvrir également les routes de Mont et d'Yvoir. Désormais, d'où que l'on vienne, on sait que Crupet est l'« Un des Plus Beaux Villages de Wallonie ». Ces deux panneaux ont été installés avec l'aimable concours des ouvriers communaux.

Budget total pris en charge par l'ASBL « Les Diableries de Crupet » : 2.263 €.

En vue de choisir un second investissement, le comité a sollicité l'avis des Crupétois sur le type de projet pouvant profiter au village. Les réponses ont été analysées et il en est ressorti que le projet le plus largement plébiscité (57,41% des voix) était la rénovation complète de la plaine de jeux située au terrain de balle-pelote, avec l'installation de nouveaux modules.

Une fois l'ASBL dissoute et tous les comptes réglés, le « petit bas de laine » s'élevait à 6.300 €, à investir dans ce projet de réaménagement de la plaine de jeux.

Le SPW (DGO4 - Infrasports) subventionne les plaines de jeux à hauteur de 75% : *pour construction, rénovation ou extension de petites infrastructures sportives communales*. Afin de profiter de la subvention, c'est donc la Commune qui doit déposer et gérer le projet.

Le Conseil communal d'Assesse, en sa séance du 16 septembre 2014, a accepté le don de l'ASBL « Les Diableries de Crupet » et décidé d'« *affecter cette somme à l'aménagement et à l'achat de modules de jeux pour la plaine de jeux de Crupet* ». Le montant est donc bloqué pour ce faire à la Commune.

Le dossier relatif à ce projet est géré par l'Office communal du Tourisme d'Assesse, en étroite collaboration avec les services techniques, de sécurité, d'urbanisme et la Régie des Sports de la Commune d'Assesse.

Cette opportunité, ainsi que la décision de la Commune de participer également financièrement au projet, a permis de voir plus grand.

En effet, le budget global du projet sera d'environ 42.000 € ! Les 6.300 € de l'ASBL complétés par l'apport communal représentent 25% de cet investissement.

De quoi acquérir plus de modules de jeu modernes, de qualité et conformes aux règles de sécurité en vigueur comme : balançoire, kiosque, bancs, animaux sur ressort, module d'escalade, cabane avec toboggan... le tout en bois dur (européen de classe 1).



Un permis d'urbanisme a été accordé le 29 octobre 2015 et la demande de subsides (comprenant diverses délibérations communales, le cahier des charges, le permis d'urbanisme accordé, etc.) a été introduite auprès d'Infrasport. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Le projet suit donc son (long) cours et l'installation de la nouvelle plaine de jeux peut être envisagée pour fin 2016.

De plus, un projet complémentaire est venu se greffer en 2015 sur celui de la plaine de jeux : la plantation d'une haie indigène autour de cette dernière, orchestrée par le service Environnement de la Commune et subsidiée aussi par le SPW (DGO3 – Département Nature et Forêts).

La double page qui suit reprend le plan de plantation de la haie de la plaine de jeux de Crupet (novembre 2015). Veuillez noter que ce croquis et les modules envisagés pour la plaine de jeux sont donnés à titre informatif et non contractuel.

Pour l'Office du Tourisme d'Assesse  
Véronique MANTIA - Domnine BINAMÉ

### **Appel aux enfants et aux jeunes :**

La plantation aura lieu au cours de ce mois de décembre 2015 et se fera en étroite collaboration entre l'éducatrice de rue, le Service Tourisme-Culture, les Services Techniques et le Service Environnement de la Commune d'Assesse.

Pour ce faire, nous faisons appel aux enfants et jeunes de Crupet (de 10 à 18 ans) afin qu'ils viennent participer à la plantation et déjà s'approprier cet espace qui leur est dédié.

**Intéressé ? Rendez-vous les 9 et 16 décembre dès 13h à la Place du Jeu de balle !**

Matériel : venir en vêtements de travail avec bottes, gants de travail et une bêche si possible.

Infos :

**Service Environnement** de la Commune d'Assesse :

Natacha GILAIN 083 636 857 – [environnement@assesse.be](mailto:environnement@assesse.be)

**Educatrice de rue :**

Annick LISSOIR 083 615 485 ou 0473 442 221 - [annick.lissoir@assesse.be](mailto:annick.lissoir@assesse.be) – Facebook : Annick Lissoir Educ

**Office du Tourisme d'Assesse :**

Domnine BINAMÉ 083 668 578 – [tourisme@assesse.be](mailto:tourisme@assesse.be) – <https://www.facebook.com/AssesseTourisme>

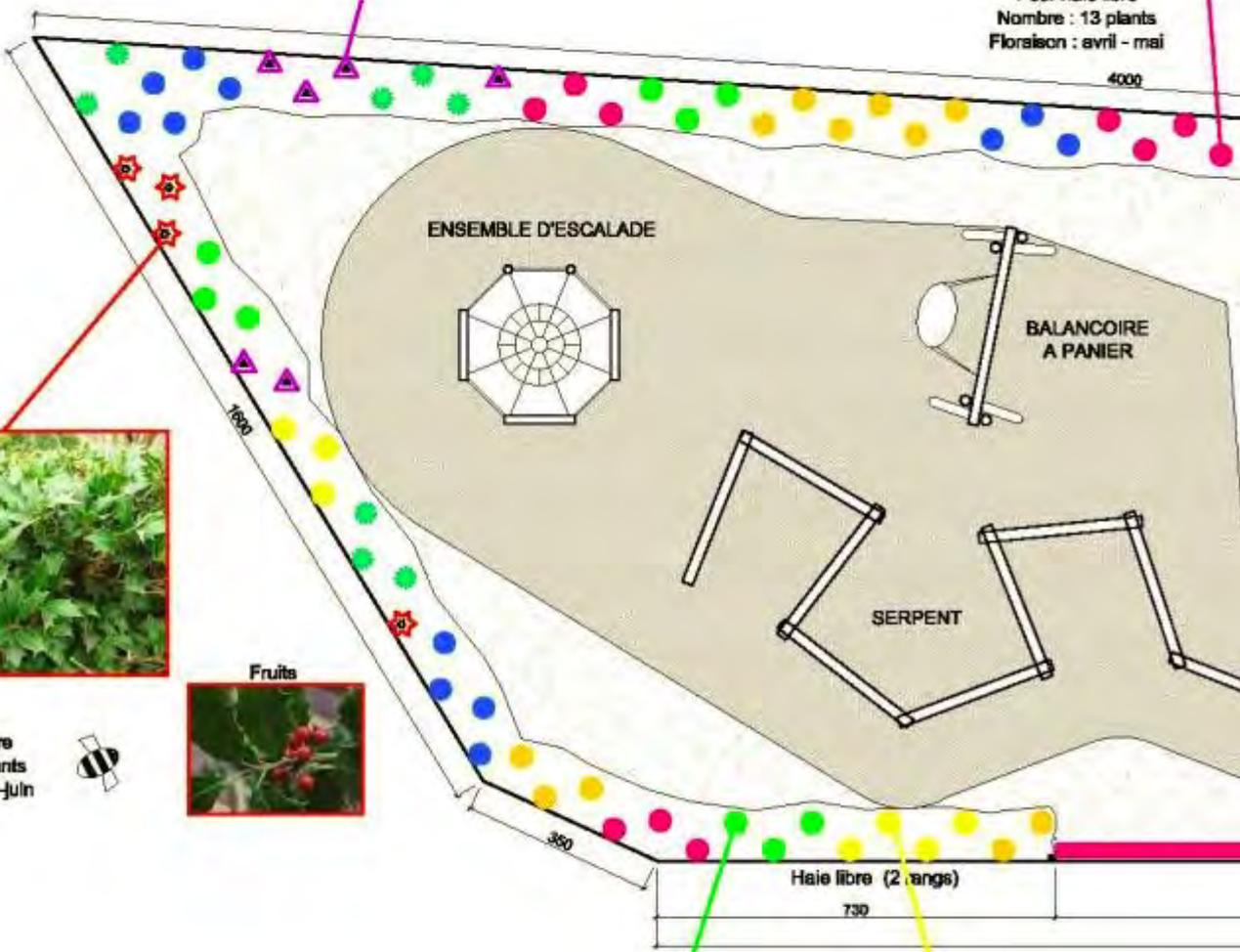


**AUBEPINE**  
 Pour haie libre  
 Nombre : 6 plants  
 Floraison : mai - juin



**HETRE POURPRE**  
 Pour haie libre  
 Nombre : 13 plants  
 Floraison : avril - mai

4000



**HOUX**  
 Pour haie libre  
 Nombre : 4 plants  
 Floraison : mai - juin



**SUREAU**  
 Pour haie libre  
 Nombre : 13 plants  
 Floraison : mai - juin



**GENET**  
 Pour haie libre  
 Nombre : 13 plants  
 Floraison : avril - mai





**PRUNELLIER**

Pour haie libre  
Nombre : 11 plants  
Floralson : mars - mai



**CORNOUILLER MALE**

Pour haie libre  
Nombre : 17 plants  
Floralson : mars - avril



Fruits

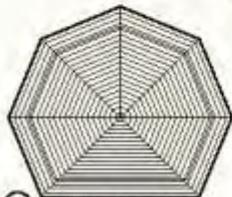


Chatons (hiver)

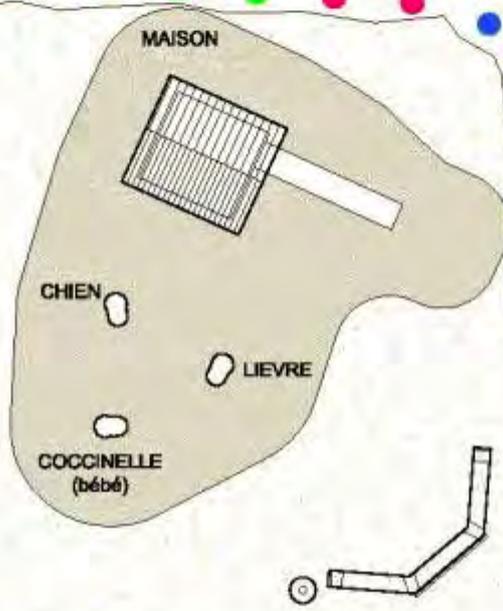


**NOISETIER**

Pour haie libre  
Nombre : 22 plants  
Floralson : février - avril



PETIT KIOSQUE  
avec bancs et table



TERRAIN DE PETANQUE

Haie taillée (H: 120cm - Ep: 40cm)



Filet d'eau



PORTAIL  
PASSAGE 120 cm  
Nombre : 1



PIQUET DE BOIS  
Hauteur hors sol: 120 cm  
Nombre : 5



HETRE POURPRE  
Pour haie taillée (H: 120cm - Ep: 40cm)  
Nombre : 65 plants  
Floralson : avril - mai

Feuillage marcescent



## Deux peintures originales

Voici deux peintures originales, reproduites avec l'aimable autorisation d'Irma CARTON (de la famille des fermiers des Loges qui ont quitté cette ferme au début des années 50) et que nous remercions chaleureusement.



Ci-dessus, le château, vers 1913, attribué à Léopold MONTELLIER.

Et ci-dessous, « *Les Vieux* ». Selon la famille, ce sont les grands-parents maternels d'Irma avant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Adélaïde RIGOLET et Guillaume MODAVE ont été peints dans leur fournil à la ferme des Loges en compagnie de leur chien. Toujours selon la famille, la peinture est attribuée à Mr. VANDROGENBROECK, le constructeur d'une des deux maisons jumelées de la rue du Court-Tienne, mais la signature ressemble à « REDELET » ou « RADELET ».



Si un de nos lecteurs peut nous éclairer sur ces peintres, c'est avec plaisir que nous publierons les informations recueillies.

En tout état de cause, de beaux souvenirs en liaison avec la ferme des Loges, dont les habitants avaient beaucoup plus de relation avec Crupet qu'avec la commune d'Évrehailles sur le territoire de laquelle la ferme est située.

**Freddy BERNIER**

# RÉPAR - CUIR



rue St Joseph, 9  
5332 CRUPET

Tél. 083 69 96 82

**CUIR - DAIM - SKAI  
MOUTON RETOURNÉ**

**TECHNIQUE SPÉCIALE DE VULCANISATION**

## BOULANGERIE - PÂTISSERIE **NÉLIS & FILS** s.a.

- \* *Tous produits de 1° choix*
- \* *Spécialités tartes au riz et gâteaux*
- \* *Grand choix de pains spéciaux*

**Place Communale, 13  
5330 ASSESSE**

**Tél. 083 65.53.37**



# MAZDA CX-3



MAZDA CX-3 PURE EDITION  
(SKYACTIV-G 120ch)

**ACTUELLEMENT : 22.990 €**  
OU 199 €/MOIS\*

## LET'S UPGRADE THE CITY



Envie de donner un peu de personnalité à la ville ? Découvrez la toute nouvelle Mazda CX-3. Cet électron libre sur le segment des crossovers apporte une authentique bouffée d'oxygène à son conducteur et à la ville. La Mazda CX-3 combine un design KODO à couper le souffle et la technologie SKYACTIV. Si vous optez pour la version Pure Edition, vous bénéficiez, en outre, d'un équipement inédit comme un système audio Bose, des phares LED, un système de navigation intégré et un système de surveillance des angles morts (BSM).

**QUEVRAIN S.A.**

CHAUSSÉE DE MARCHE 555  
5101 NAMUR (ERPENT), 081/32 05 11

4,0 - 6,4 (l/100km) 105 - 150 (g/km)

Donnez priorité à la sécurité. Législation environnementale (AR 19.03.04) [www.mazda.be](http://www.mazda.be)

Prix et conditions valables jusqu'au 31/10/2015 chez votre concessionnaire Mazda. Infos et conditions sur [mazda.be](http://mazda.be). Prix TVAC. \*Type de crédit = Prêt à tempérament avec dernière mensualité majorée. Exemple représentatif : modèle Mazda CX-3 SKYACTIV-G 120ch Pure Edition. Montant de la facture TVAC : 22.990,00 €. Acompte : 5.546,15 €. Montant à financer : 17.443,85 €. TAEG = taux annuel effectif global = 3,99%. Taux débiteur annuel fixe = 3,92%. 59 mensualités de 199,00 €. Dernière mensualité majorée : 8.245,50 €. Prix total à tempérament : 25.532,65 €. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Alpha Credit n.v., prêteur, rue Ravenstein 60/15 - 1200 Bruxelles. RPR Bruxelles. TVA BE 0445.761.316. Annonceur: Mazda Motor Belux, importateur, Blasveldstraat 162, 2530 Willebroek, Belgium, tel. 406.024.281. Votre concessionnaire Mazda agit comme agent de crédit. Prix au comptant Mazda CX-3 SKYACTIV-G 120ch Pure Edition: 23.990 € - 1.000 € avantage = 22.990,00 €. Modèle illustré : CX-3 SKYACTIV-G.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent !